



CERN Health Insurance Scheme

Régime d'assurance maladie du CERN

Préparation à la retraite

Sandrine BAUDAT (HR-CBS-CMO)

Sujets

- Rester au CHIS: ce que vous devez faire et quand
- Ce qui change et ce qui ne change pas
- Obtenir de l'information
- Bon à savoir
- Questions & réponses

Sujets

- Rester au CHIS: ce que vous devez faire et quand
- Ce qui change et ce qui ne change pas
- Obtenir de l'information
- Bon à savoir
- Questions & réponses

Pour rester au CHIS

Informez la Caisse de pension que vous souhaitez rester au CHIS, *dans les 30 jours qui suivent le dernier jour de votre contrat*

- Par défaut, votre couverture CHIS prend fin le dernier jour de votre contrat d'emploi
- Si vous quittez le CHIS, vous ne pourrez pas revenir en arrière

Pour rester au CHIS

Cependant si votre conjoint est un MPE, vous devez rester au CHIS comme Membre principal.

Plus tard, quand votre conjoint prendra également sa retraite, vous pourrez tous les deux quitter le CHIS (pour toujours) ; si vous restez, vous serez tous les deux Membres principaux.

Ce qui change & ce qui ne change pas

- Vous devenez “Membre post-obligatoire”

Information spécifique

Information spécifique concernant l'assurance maladie des titulaires prenant leur retraite et des membres de leur famille établis ou s'établissant en Suisse

Dès le premier jour suivant l'extinction de votre contrat avec le CERN et si vous décidez de rester affilié au Régime d'assurance maladie du CERN (CHIS¹¹), les membres de votre famille restent également affiliés de manière automatique et obligatoire au Régime. Ils continuent ainsi de bénéficier, avec vous, d'une couverture maladie valable dans le monde entier et dont les prestations sont de qualité.

Cependant, vous et les membres de votre famille n'êtes pas libérés des obligations qui sont les vôtres au regard de la loi suisse et qui découlent du fait que vous résidez ou vous vous établissez en Suisse. En effet, vous et les membres de votre famille êtes dès lors soumis à l'obligation de s'assurer en Suisse auprès d'un assureur LAMal¹², **sauf** si vous et les membres de votre famille¹³ demandez expressément à en être exemptés. De telles demandes d'exemption doivent impérativement être déposées **dans les trois mois** suivant la fin de votre contrat d'emploi avec le CERN. Il est à noter qu'il n'est pas possible de revenir ensuite sur l'exemption ou la renonciation à une exemption. Pour obtenir des informations sur la procédure à suivre pour ce faire et obtenir les documents nécessaires, veuillez-vous adresser directement à UNIQA¹⁴.

Ce qui change & ne change pas

- Le conjoint et les enfants à charge sont complètement couverts
*** Gardez la CP informée de tout changement dans votre situation ***
- Une cotisation complémentaire peut être demandée pour un conjoint ayant un revenu professionnel (ou une pension de retraite) et pas d'autre assurance adéquate; utiliser la SHIPID papier pour garder le CHIS informé de la situation de votre conjoint

Spouse Health Insurance & Professional Income Declaration

Main Member Name (in full): _____ Telephone: + _____ *i1*
Private (non-CERN) contact e-mail: _____ @ _____ *i1*

Date of effective retirement **01** / ____ / ____ *i2* **500 Initial**

Spouse Name (in full): _____
Country of residence¹: _____ Telephone: + _____ *i1*
Private (non-CERN) contact e-mail: _____ @ _____ *i1*

Spouse Health insurance:
Does your spouse have primary health insurance other than the CHIS? Yes No **if No go to 1**
National or IO** scheme or insurer name: _____ Country²: _____
Name or type of policy/cover (in full): _____ *i3*
Does it cover² your spouse in his/her country of residence? Yes No in France? Yes No
in Switzerland? Yes No elsewhere? Yes No
Please attach certificate of insurance recently obtained from insurer³ and go to 2

1 Spouse Income (of a professional origin):
Does your spouse have an income (salary, self-employed income, pension)? Yes No **if No go to 3**
Is your spouse employed
 self-employed
 receiving a retirement pension } *tick as many as apply*

Spouse **salary** and/or **self-employed income** and/or **pension(s)** (AVS, LPP, CNAV ...): *i4*

Gross Monthly Amount ⁴	Currency ⁵	Is amount estimated? <i>i5</i>
_____	_____	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
_____	_____	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No
_____	_____	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No

2 Spouse Swiss Accident (LAA) insurance: *i6*
Name of insurance company: _____
Please attach certificate of insurance recently obtained from insurer or employer

3 I hereby certify that the information provided above is correct and complete.
Date: ____ / ____ / ____ Signature of Main Member: _____

N'existe
qu'en
version
papier
pour les
pensionné
s

Ce qui change & ne change pas

- Vous devez vous rappeler de demander, de compléter et de renvoyer une **SHIPID** à chaque fois qu'il y a un changement
 - Votre conjoint prend sa retraite : son revenu diminue, votre cotisation complémentaire peut diminuer également
 - Votre conjoint atteint l'âge de la retraite après une période sans emploi et sans revenu : son revenu augmente, votre cotisation complémentaire peut augmenter également

Sujets

- Rester au CHIS: ce que vous devez faire et quand
- Ce qui change et ce qui ne change pas
- Obtenir de l'information
- Bon à savoir
- Questions & réponses

Obtenir de l'information

Questions générales: uniqa@cern.ch

Remboursements: www.MyUNIQA.ch

Assistance médicale & *Medgate*

+41.22.718.63.77

Règlement du CHIS, conseils généraux

<https://chis.cern>

Obtenir de l'information

CHIS Bull'

- Bulletin du CHIS: information générale, nouvelles...
- Envoyé par email ou par courrier
- Disponible sur le site du CHIS

Communications officielles du CERN

Avis officiels, changements importants

- home.cern/cern-people

CHIS Bull'

BULLETIN D'INFORMATION DU RÉGIME
D'ASSURANCE MALADIE DU CERN

N° 48 - OCTOBRE 2021



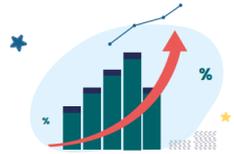
STATISTIQUES

Statistiques 2020



MESSAGE UNIQA

La parole à
UNIQA



ÉDITORIAL

J'espère que vous avez passé un bel été malgré cette pandémie qui ne cesse de nous préoccuper avec ses « vagues » successives.

Voici venu le temps de vous informer sur notre, votre Régime d'assurance maladie !

Dans ce numéro, le dossier principal sera consacré aux statistiques de l'année 2020 où vous trouverez quelques informations sur l'impact que la pandémie a eu sur notre Régime.

Force est de constater que nous n'avons hélas pas été épargnés par cette dernière puisque nous avons enregistré une hausse significative du nombre de décès de nos membres.

Toutes nos pensées vont vers les familles et les proches de nos membres disparus.

Vous retrouverez également une analyse sur la baisse importante des dépenses de santé qui a été constatée en 2020 (-9%), alors que des hausses constantes ont été enregistrées les années précédentes.

Nous donnerons la parole à UNIQA qui répondra de manière simple à des questions fréquentes qui leur sont posées sur l'application des taux de remboursement en vigueur dans le Règlement du CHIS et sur le mode de calcul des reports de plafonds dentaires et optiques. Des informations bien utiles donc...

Sujets

- Rester au CHIS: ce que vous devez faire et quand
- Ce qui change et ce qui ne change pas
- Obtenir de l'information
- Bon à savoir
- Questions & réponses

Bon à savoir

Les prestations dépendance (LTC) sont là pour vous aider quand l'état de dépendance impacte votre vie de tous les jours

- Trois niveaux de dépendance (faible, moyenne, grave)
- N'attendez pas un niveau de dépendance grave pour agir

Bon à savoir

- Contacter le Service des affaires sociales et demander des conseils (demander à un proche de vous aider dans cette procédure si nécessaire)
- Le montant de l'allocation journalière est le suivant selon le degré de dépendance :
 - Dépendance faible : 48 CHF
 - Dépendance moyenne : 72 CHF
 - Dépendance grave : 120 CHF

Bon à savoir

Utiliser le CHIS comme assurance complémentaire

- Si votre conjoint ou votre/vos enfant(s) ont une autre assurance principale (*Sécurité sociale*, NHS, ...)
 - Utiliser l'autre assurance en premier lieu et soumettre l'avis de remboursement de cette assurance à UNIQA dans un deuxième temps
- 😊 vous serez ainsi mieux remboursé

Bon à savoir

Vos demandes peuvent être envoyées de 4 façons:

- Soumission électronique sur le site [MyUNIQA](#).
- Soumission électronique sur l'application MyUNIQA pour smartphone.
- Dépôt sécurisé de vos “enveloppes bleues” dans la boîte aux lettres "UNIQA" (building 33/ Reception ou Bâtiment principal /Bureau d'UNIQA)
- Envoi de vos “enveloppes bleues” affranchies par courrier à l'adresse suivante : UNIQA, Avenue de la Praille, 26- CP 1431 - 1227 Carouge.

Sujets

- Rester au CHIS: ce que vous devez faire et quand
- Ce qui change et ce qui ne change pas
- Obtenir de l'information
- Bon à savoir
- Questions & réponses